

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE ROUSSILLON.

Mercredi, le 30 mai 2018 à 17 h 00.

MRC de Roussillon  
260B rue St-Pierre, à la Salle du Conseil de la MRC, Saint-Constant (Québec)  
J5A 2A5

---

Présents, les conseillers de comté :

BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine  
BEAULAC, Johanne - Mairesse de Saint-Philippe  
BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant et préfet  
DYOTTE, Normand - Maire de Candiac  
MICHAUD, Lise - Mairesse de Mercier  
OUELLETTE, Christian - Maire de Delson  
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore  
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu  
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay  
SERRES, Donat - Maire de La Prairie

Absent, le conseiller de comté :

LETHAM, Walter - Maire de Léry

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, préfet. La Directrice générale par intérim, Mme Colette Tessier et le Directeur, service codéveloppement et aménagement du territoire, M. Éric de la Sablonnière, sont aussi présents.

1. **DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-Claude Boyer, préfet, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle.

2018-05-  
112

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, M. Christian Ouellette  
Appuyé par M. Donat Serres

D'Adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que reproduit en y ajoutant:

- 4.4 Embauche directeur général
- 4.5 Description des responsabilités directrice services administratifs et financiers
- 6.11 SAINT-ISIDORE: Avis de non-conformité: Règlement de zonage #430-2018 adopté le 7 mai 2018
- 9.2 Nomination au Comité d'investissement

-----

1. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2018
  - 4.2. Embauche enviro-conseillers équipe verte 2018
  - 4.3. Embauche directeur - service gestion des matières résiduelles
5. DEMANDES D'APPUI ET CORRESPONDANCE
6. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA
  - 6.1. CHÂTEAUGUAY: Règlement de zonage #Z-3001-36-1-18 adopté le 16 avril 2018
  - 6.2. CHÂTEAUGUAY: Règlement de zonage #Z-3001-36-2-18 adopté le 16 avril 2018
  - 6.3. CHÂTEAUGUAY: Règlement de zonage #Z-3001-30-18 adopté le 19 mars 2018
  - 6.4. CHÂTEAUGUAY: Règlement de zonage #Z-3001-32-17 adopté le 19 mars 2018
  - 6.5. DELSON: Règlement de zonage #901-15 adopté le 10 avril 2018
  - 6.6. DELSON: Règlement de zonage #901-16 adopté le 10 avril 2018
  - 6.7. DELSON: Règlement de zonage #901-17 adopté le 8 mai 2018
  - 6.8. SAINT-CONSTANT: Règlement de PPCMOI #1565-18 adopté le 10 avril 2018
  - 6.9. SAINT-PHILIPPE: Règlement de zonage #401-29 adopté le 10 avril 2018
  - 6.10. SAINT-PHILIPPE: Règlement de zonage #401-30 adopté le 8 mai 2018
7. PLANIFICATION DU TERRITOIRE
  - 7.1. Dossier de la CPTAQ nécessitant un avis de la MRC - Dossier 419444
  - 7.2. Saint-Isidore: Dossier de la CPTAQ nécessitant un avis de la MRC - Dossier 418873
  - 7.3. Demande d'exclusion de la zone agricole à Saint-Constant
8. GESTION DES COURS D'EAU
  - 8.1. Demande de la ville de Sainte-Catherine: Appui stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis
9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
  - 9.1. Fonds de développement des territoires 2017-2018 - reddition de comptes
10. CULTURE
11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
  - 11.1. Octroi de contrat: Appel offres 2018-02 Déchets et RV
  - 11.2. Octroi de contrat: appel offres 2018-03 Matières organiques
12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 12.1. Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Roussillon
13. APPROBATION DES COMPTES
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

#### **4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

2018-05-113

#### **4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2018**

Il est proposé par, Mme Johanne Beaulac  
Appuyé par, M. Sylvain Payant

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2018 soit accepté.

Adopté.

2018-05-  
114

#### 4.2. EMBAUCHE ENVIRO-CONSEILLERS ÉQUIPE VERTE 2018

ATTENDU QU'à chaque année depuis déjà 11 ans, la MRC met sur pied une Équipe verte qui sillonne son territoire avec pour objectif d'encourager la responsabilité citoyenne et la gestion éco-responsable de nos matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette initiative s'inscrit dans la réalisation de la mesure 24 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR 2015-2020) à l'effet que les municipalités organisent, au moins une fois par année, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) concernant la bonne gestion de nos matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette initiative s'inscrit également dans la réalisation de la mesure 4 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR 2015-2020) puisque l'équipe verte sera principalement dédiée à la campagne d'information et de sensibilisation relative à l'adoption des règlements municipaux visant le bannissement des sacs de plastique à usage unique;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner les recommandations du service de gestion des matières résiduelles pour l'embauche de cinq étudiants;

Il est proposé par, M. Normand Dyotte  
Appuyé par, M. Sylvain Payant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine l'embauche de cinq étudiants, soit Jade Monpetit, Samuel Toutan, Guillaume Tougas, Cécilia N'Dri et Fannie-Anne Lanthier pour combler les 5 postes disponibles pour la saison estivale 2018 aux conditions et traitement prévus à la politique salariale de la MRC.

Adopté.

2018-05-  
115

#### 4.3. EMBAUCHE DIRECTEUR - SERVICE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU le départ de Mme Katlyn Dubé au poste de Directrice - service de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU la volonté du Conseil des maires de la MRC de Roussillon de combler le poste vacant;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon entérine l'embauche de M. Nicolas Chaput au poste de Directeur - service de gestion des matières résiduelles aux conditions et traitement en conformité avec la politique salariale de la MRC de Roussillon et de la note de service #2018-0167 de la directrice générale par intérim en date du 28 mai 2018.

Adopté.

2018-05-  
116

#### 4.4. EMBAUCHE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la note de service de la directrice générale intérimaire concernant le recrutement pour pourvoir le poste du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon ;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de sélection pour retenir la candidature de monsieur Gilles Marcoux à titre directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon ;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine les recommandations de la note de service du 29 mai 2018 de la directrice générale intérimaire concernant la sélection et l'embauche pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon;

ET QUE le Conseil entérine l'embauche de monsieur Gilles Marcoux à titre directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon selon les conditions décrites à ladite note de service;

ET QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon autorise la directrice services financiers et administratifs à finaliser le processus d'embauche;

ET QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de travail à durée indéterminée.

Adopté.

2018-05-  
117

4.5. **DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS DIRECTRICE SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

ATTENDU la fin du processus de dotation du directeur général de la MRC de Roussillon ;

ATTENDU la note de service de la directrice générale intérimaire qui détermine les rôles et responsabilités de la directrice services administratifs et financiers;

ATTENDU l'article 184 du Code municipal du Québec ;

Il est résolu à L'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise la nouvelle description des rôles et responsabilités de la directrice services administratifs et financiers telle que déposée ;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon nomme, en vertu de l'article 184 du Code municipal, Colette Tessier à titre de secrétaire-trésorière adjointe;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine l'échelon salarial mentionné dans la note de service du 29 mai 2018.

Adopté.

5. **DEMANDES D'APPUI ET CORRESPONDANCE**

La correspondance du 25 avril au 25 mai 2018 est déposée au Conseil.

6. **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA**

2018-05-  
118

6.1. **CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-36-1-18 ADOPTÉ LE 16 AVRIL 2018**

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-36-1-18 le 16 avril 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-36-1-18 le 26 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-36-1-18 adopté le 16 avril 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-  
119

6.2. **CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-36-2-18  
ADOPTÉ LE 16 AVRIL 2018**

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-36-2-18 le 16 avril 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-36-2-18 le 26 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-36-2-18 adopté le 16 avril 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-  
120

6.3. **CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-30-18  
ADOPTÉ LE 19 MARS 2018**

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-30-18 le 19 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-30-18 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-30-18 adopté le 19 mars 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-  
121

**6.4. CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-32-17 ADOPTÉ LE 19 MARS 2018**

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-32-17 le 19 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-32-17 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-32-17 adopté le 16 avril 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-  
122

**6.5. DELSON: RÈGLEMENT DE ZONAGE #901-15 ADOPTÉ LE 10 AVRIL 2018**

ATTENDU que la municipalité de Delson a adopté le règlement de zonage #901-15 le 10 avril 2018;

ATTENDU que la municipalité de Delson a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #901-15 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Delson:

- Règlement de zonage #901-15 adopté le 10 avril 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-  
123

6.6. **DELSON: RÈGLEMENT DE ZONAGE #901-16 ADOPTÉ LE 10 AVRIL 2018**

ATTENDU que la municipalité de Delson a adopté le règlement de zonage #901-16 le 10 avril 2018;

ATTENDU que la municipalité de Delson a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #901-16 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Delson:

- Règlement de zonage #901-16 adopté le 10 avril 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-  
124

6.7. **DELSON: RÈGLEMENT DE ZONAGE #901-17 ADOPTÉ LE 8 MAI 2018**

ATTENDU que la municipalité de Delson a adopté le règlement de zonage #901-17 le 8 mai 2018;

ATTENDU que la municipalité de Delson a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #901-17 le 17 mai 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Delson:

- Règlement de zonage #901-17 adopté le 8 mai 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-125

**6.8. SAINT-CONSTANT: RÈGLEMENT DE PPCMOI #1565-18 ADOPTÉ LE 10 AVRIL 2018**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a adopté le règlement de PPCMOI #1565-18 le 10 avril 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de PPCMOI #1565-18 le 19 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de PPCMOI suivant de la municipalité de Saint-Constant:

- Règlement de PPCMOI #1565-18 adopté le 10 avril 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-126

**6.9. SAINT-PHILIPPE: RÈGLEMENT DE ZONAGE #401-29 ADOPTÉ LE 10 AVRIL 2018**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philippe a adopté le règlement de zonage #401-29 le 10 avril 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philippe a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #401-29 le 24 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Saint-Philippe:

- Règlement de zonage #401-29 adopté le 10 avril 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-127

**6.10. SAINT-PHILIPPE: RÈGLEMENT DE ZONAGE #401-30 ADOPTÉ LE 8 MAI 2018**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philippe a adopté le règlement de zonage #401-30 le 8 mai 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Philippe a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #401-30 le 24 mai 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;



ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Saint-Philippe:

- Règlement de zonage #401-30 adopté le 8 mai 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-05-128

6.11. **SAINT-ISIDORE: AVIS DE NON-CONFORMITÉ: RÈGLEMENT DE ZONAGE #430-2018 ADOPTÉ LE 7 MAI 2018**

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Isidore** a adopté le règlement de **zonage #430-2018 le 7 mai 2018**;

ATTENDU que la municipalité de **Saint-Isidore** a soumis à la MRC son règlement de **zonage #430-2018 le 28 mai 2018** afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de **non-conformité** au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de **zonage** suivant de la municipalité de **Saint-Isidore**;

- Règlement de **zonage #430-2018** adopté le **7 mai 2018**;

Adopté.

7. **PLANIFICATION DU TERRITOIRE**

2018-05-129

7.1. **DOSSIER DE LA CPTAQ NÉCESSITANT UN AVIS DE LA MRC - DOSSIER 419444**

ATTENDU QUE la CPTAQ souhaite obtenir une recommandation du Conseil de la MRC de Roussillon sur le dossier 419444;

ATTENDU QUE ce dossier vise une aliénation pour détacher six parties de lots à différents propriétaires adjacents à la route 209 à Saint-Constant dans le but de reconstruire le pont de la rivière Saint-Pierre aux normes de sécurité actuelles;

ATTENDU QUE la nouvelle conception du pont exige une emprise permanente plus large que 30 mètres pour rendre la structure sécuritaire, donc une acquisition d'emprise permanente est nécessaire et que les travaux de reconstruction du pont sont prévus en 2019-2020;

ATTENDU QUE l'acquisition de parcelles de terrains en bordure de la route 209 n'aura pas pour effets de rendre les résidus de terrains non conformes au niveau du règlement de lotissement de la Ville de Saint-Constant;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la Ville de Saint-Constant est conforme objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT qu'une analyse a été faite par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement, au document complémentaire, au PDZA et en vertu de l'article 62 de la loi et que le projet est conforme et n'a pas d'impact;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon appui la demande déposée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec à une fin autre que l'agriculture des lots 2 868 889, 2 868 892, 2 868 901, 2 868 902, 2 868 904, 3 137 615 du cadastre du Québec.

Adopté.

2018-05-  
130

**7.2. SAINT-ISIDORE: DOSSIER DE LA CPTAQ NÉCESSITANT UN AVIS DE LA MRC - DOSSIER 418873**

ATTENDU QUE la CPTAQ souhaite obtenir une recommandation du Conseil de la MRC de Roussillon sur le dossier 418873;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire appliquer son règlement 387-2016 décrétant le nettoyage d'un fossé sur la rue Viau afin de faire disparaître une cause d'insalubrité et d'imposer une compensation aux bénéficiaires de ces travaux;

ATTENDU QUE ce fossé est situé en zone agricole sur les terres des fermes Viau;

CONSIDÉRANT la servitude à intervenir qui sera cédée aux lots 2868476, 2868477, 2868478, 2868479, 2868480, 2868481, 2868482, 2868483, 2868484, 2868485, 2868486 et 2868500, du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'une demande vient de pair avec une initiative de la municipalité de travailler à la mise aux normes des fosses septiques qui utilisent le fossé;

ATTENDU QU'une analyse a été faite par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement, du document complémentaire, du PDZA et en vertu de l'article 62 de la loi et que le projet est conforme et n'a pas d'impact;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ, visant l'utilisation d'une superficie de 1540 mètres carrés sur une partie du lot 2 867 277 à une fin autre que l'agriculture, soit pour les exutoires des installations septiques résidentielles dans le fossé existant.

Adopté.

2018-05-  
131

**7.3. DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À SAINT-CONSTANT**

ATTENDU la demande présentée par Saint-Constant pour un projet d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole afin de permettre l'implantation d'un bâtiment pour les travaux publics et un écocentre sur l'ancien site de neiges usées ;

ATTENDU QUE le projet n'a pas d'impact négatif sur le potentiel agricole des lots avoisinants et sur les activités agricoles existantes;

ATTENDU l'impact positif sur la disponibilité des superficies pouvant être utilisée à des fins agricoles puisque le projet rend disponible à l'agriculture les terrains avoisinants à l'ouest qui avait été enclavés par la venue de l'autoroute 30;

ATTENDU QU'il n'existe pas de site approprié pour accueillir le projet sur le territoire de la Ville de Saint-Constant;

ATTENDU QU'il s'agit de bâtiments municipaux qui ne peuvent s'implanter sur le territoire d'une autre municipalité;

ATTENDU les recommandations du Comité technique en aménagement du territoire et du Comité consultatif agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, Mme Lise Poissant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon appui la demande présentée par Saint-Constant pour un projet d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole afin de permettre l'implantation d'un bâtiment pour les travaux publics et un écocentre sur l'ancien site de neiges usées.

Adopté.

## **8. GESTION DES COURS D'EAU**

2018-05-  
132

### **8.1. DEMANDE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE: APPUI STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS**

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon a compétence à l'égard des cours d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'intégrité des berges de la rivière Saint-Régis et l'urgence d'agir pour assurer la pérennité des terrains, des infrastructures et des bâtiments attenants à la rivière;

CONSIDÉRANT que la rivière Saint-Régis traverse plusieurs municipalités de la MRC de Roussillon, lesquelles sont aux prises avec des problématiques similaires d'érosion des berges;

CONSIDÉRANT l'ensemble des études nécessaires pour répondre aux exigences du MDDELCC afin d'encadrer les travaux dans les milieux hydriques;

CONSIDÉRANT la présentation d'une solution durable et globale pour l'ensemble de la rivière sur le territoire de Sainte-Catherine, celle-ci basée sur une étude hydrogéomorphologique, et ce, dans le respect des plus hauts standards environnementaux;

CONSIDÉRANT le caractère innovateur du projet présenté par Sainte-Catherine, celui-ci pourrait servir de modèle pour l'ensemble des interventions de stabilisation des berges ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT les coûts importants des travaux de revitalisation et de stabilisation des berges et l'impact fiscal considérable pour les municipalités et leurs citoyens;

CONSIDÉRANT qu'aucun programme gouvernemental ne vise à supporter les municipalités spécifiquement dans la résolution des problématiques majeures d'érosion des berges, et ce, malgré la prévalence de cette problématique au Québec;

CONSIDÉRANT que le projet rejoint les orientations de la prochaine Stratégie québécoise de l'eau 2017-2032;

Il est proposé par, M. Donat Serres  
Appuyé par, M. Sylvain Payant

QU'il est résolu de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de financer à 100% le projet soumis par la ville de Sainte-Catherine et déjà accepté par le MDDELCC;

ET QUE ce projet, déjà approuvé par le ministère, serve de projet pilote et de programme d'aide permanent aux municipalités en matière de protection et de stabilisation des berges selon les plus hauts standards environnementaux.

Adopté.

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2018-05-  
133

### **9.1. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2017-2018 - REDDITION DE COMPTES**

ATTENDU la signature de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) en août 2015 entre la MRC de Roussillon et le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

ATTENDU que cette entente a octroyé à la MRC une subvention de 687 520 \$ pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 29 mars 2017 des *Priorités d'intervention en matière de développement local et régional* pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 totalisant 685 000 \$;

ATTENDU que des projets ont été engagés sur la base de ces priorités d'intervention;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer les engagements des projets priorisés ainsi que leur report à l'année 2018-2019 le cas échéant ;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, Mme Lise Michaud

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine les sommes engagées en 2017-2018 et celles reportées en 2018-2019 des projets priorisés dans le cadre de l'année budgétaire 2017.

Adopté.

2018-05-  
134

### **9.2. NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT**

ATTENDU les règles de fonctionnement du Comité d'investissement de la MRC de Roussillon;

ATTENDU que, notamment, le rôle du Comité d'investissement est d'approuver ou refuser les projets d'investissement soumis;

ATTENDU que le Comité d'investissement est composé de sept (7) membres à savoir : deux (2) membres représentant la MRC, un (1) représentant désigné

par le Fonds de solidarité FTQ, trois (3) représentants socioéconomiques et un (1) représentant des investisseurs ou du milieu socioéconomique;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, Mme Lise Michaud

QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon entérine la candidature de Monsieur Mario Hamel, comme membre du Comité d'investissement de la MRC de Roussillon;

ET QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon autorise le directeur Service codéveloppement et aménagement du territoire d'assurer le suivi adéquat de cette nomination.

Adopté.

## **10. CULTURE**

Aucun sujet n'est ajouté.

## **11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2018-05-  
135

### **11.1. OCTROI DE CONTRAT: APPEL OFFRES 2018-02 DÉCHETS ET RV**

Mme Lise Poissant, mairesse de la municipalité de Saint-Mathieu divulgue son intérêt avant le début des délibérations et s'abstient de participer aux délibérations et s'abstient de voter.

ATTENDU QUE le contrat actuel de collecte, transport et traitement des déchets domestiques et des résidus verts prendra fin le 30 novembre 2018;

ATTENDU l'appel d'offres public # 2018-02 lancé le 22 mars 2018 pour la collecte, le transport et le traitement des déchets domestiques et des résidus verts pour lequel trois soumissions ont été déposées à l'ouverture des soumissions le 14 mai 2018 à 11 h 05;

ATTENDU la recommandation du CA d'aller de l'avant avec l'octroi du contrat;

Il est proposé par, M. Normand Dyotte  
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil choisit l'option 1, soit une fréquence de collecte des déchets hebdomadaire (52 collectes / an);

ET QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Enviro Connexions* pour la collecte, le transport et le traitement des déchets domestiques et des résidus verts;

ET D'autoriser la directrice générale intérimaire, à finaliser et signer pour et au nom de la MRC de Roussillon le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des déchets domestiques et résidus verts.

Adopté.

2018-05-  
136

### **11.2. OCTROI DE CONTRAT: APPEL OFFRES 2018-03 MATIÈRES ORGANIQUES**

Mme Lise Poissant, mairesse de la municipalité de Saint-Mathieu divulgue son intérêt avant le début des délibérations et s'abstient de participer aux délibérations et s'abstient de voter.

ATTENDU l'intérêt du Conseil de la MRC de Roussillon pour une implantation du bac brun pour la collecte des matières organiques dès 2019;

ATTENDU l'appel d'offres public # 2018-03 lancé le 22 mars 2018 pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques pour lequel quatre soumissions ont été déposées à l'ouverture des soumissions le 14 mai 2018 à 11 h 05;

ATTENDU la volonté du Conseil de la MRC de Roussillon d'aller de l'avant avec l'octroi du contrat;

Il est proposé par, M. Donat Serres  
Appuyé par, M. Normand Dyotte

QUE le Conseil octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Enviro Connexions* pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques;

ET D'autoriser la directrice générale intérimaire, à finaliser et signer pour et au nom de la MRC de Roussillon le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques.

Adopté.

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018-05-  
137

### **12.1. RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE ROUSSILLON**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Roussillon à un intérêt à réviser le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

Il est proposé par, M. Sylvain Payant  
Appuyé par, Mme Lise Michaud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon avise le ministre de la Sécurité publique de son intention à débiter la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique et à la conseillère régionale du ministère de la Sécurité publique.

Adopté.

2018-05-  
138

## **13. APPROBATION DES COMPTES**

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, M. Christian Ouellette  
Appuyé par, M. Donat Serres

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon datée du 27 avril 2018 au 31 mai 2018 au montant de 1 598 629,18 \$ soit approuvée.

"Je soussignée, Colette Tessier, directrice générale par intérim, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 1 598 629,18 \$, le tout en fonction du budget adopté."



-----  
Colette Tessier

Adopté.

**14. VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

La période de questions est annoncée par le préfet.

2018-05-  
139

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates  
Appuyé par, M. Sylvain Payant

DE lever l'assemblée.

Adopté.

**17. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DU SECTEUR RURAL**

2018-05-  
140

**18. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après:

17. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DU SECTEUR RURAL
18. ORDRE DU JOUR
19. CORRESPONDANCE
20. SUJETS
21. APPROBATION DES COMPTES
22. VARIA
23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

**19. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

**20. SUJETS**

Aucun sujet n'est ajouté.

2018-05-  
141

21. **APPROBATION DES COMPTES**

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon datée du 27 avril 2018 au 31 mai 2018 au montant de 10 232,78 \$ soit approuvée.

"Je soussignée, Colette Tessier, directrice générale par intérim, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 10 232,78 \$, le tout en fonction du budget adopté."



-----  
Colette Tessier

Adopté.

22. **VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté.

23. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

La période de questions est annoncée par le préfet.

2018-05-  
142

24. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant  
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

DE lever l'assemblée.

Adopté.



\_\_\_\_\_  
JEAN-CLAUDE BOYER,  
Préfet.



\_\_\_\_\_  
COLETTE TESSIER,  
Directrice générale par intérim.



